

COMITÉ MIXTE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

39^e réunion tenue le jeudi 9 avril 2009, à Québec
Édifice Marie-Guyart, 1^{er} étage, salle 118-B, à 13 h 30

Compte rendu

PRÉSENCES

Commissions scolaires

- M. Georges Brissette, directeur de la Communauté apprenante, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
- M. Richard Chaurest, directeur général adjoint, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
- M^{me} Viviane Croubalian, directrice générale adjointe, Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- M^{me} Louise Dionne, secrétaire générale, TRÉAQFP
- M. Robert Goyer, Fédération des commissions scolaires du Québec (invité)
- M. Robert Pleau, Fédération des commissions scolaires du Québec
- M^{me} Maude Plourde, directrice du CFP de Québec, Commission scolaire de la Capitale
- M^{me} Louise Savard, directrice générale, Commission scolaire des Bois-Francis
- M. Wojtek Winnicki, directeur général adjoint à la FP et à la FGA, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- M^{me} Carole Arsenault, Services à la communauté anglophone
- M^{me} Johanne Barbeau, Direction générale des régions, SEPEPSR (en remplacement de M^{me} Brigitte Thériault)
- M. André Blanchet, directeur de la gestion stratégique de l'offre de formation, SFPTFC
- M. Smaïl Bouikni, directeur général de la formation professionnelle et technique, SFPTFC
- M^{me} Nora Desrochers, directrice des programmes et de la veille sectorielle, SFPTFC
- M^{me} Brigitte Garneau, responsable des services complémentaires aux adultes, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, SFPTFC (invitée)
- M^{me} Guylaine Larose, directrice de la formation continue et du soutien, SFPTFC
- M^{me} Julie Lévesque, directrice de la planification et de la coordination sectorielles, SFPTFC
- M. Guy Mercure, Direction de la formation continue et du soutien, SFPTFC (invité)

ABSENCES

- M^{me} Ruth Ahern, Commission scolaire Western Québec
- M. Jean-Pierre Aubin, directeur général adjoint, Commission scolaire de Laval
- M. Yves Bourassa, directeur de la gestion sectorielle des ressources, SFPTFC
- M. Pierre Brunet, directeur, Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
- M. Michel Laurendeau, directeur, Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
- M. Robert Mills, directeur général, Commission scolaire Lester-B.-Pearson

SECRETÁIRE

- M^{me} Francyne Lavoie, Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation, SFPTFC

ORDRE DU JOUR

Tel qu'adopté

1. Présentation et accueil des nouveaux membres
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la 38^e réunion tenue le 3 octobre 2008
4. Suivis au compte rendu de la réunion du 3 octobre 2008
5. État de situation du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique
6. Contingentement
7. Enveloppe régionale pour les AEP
8. Formation professionnelle à temps partiel
9. Information sur les services complémentaires aux adultes
10. Continuité du Certificat de formation dans un métier semi-spécialisé (CFMS) vers certains programmes d'études professionnelles
11. Rapport des Sous-comités du Comité mixte sur la FP
 - Organisation pédagogique et évaluation des apprentissages et des programmes d'études
 - Formations de courte durée en formation professionnelle
 - Accès des jeunes à la formation professionnelle
 - Promotion et valorisation de la formation professionnelle et technique
 - Suites au Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique
 - Régime pédagogique et Instruction
12. Autres points
 - Production des spécifications
 - Augmentation des coûts de l'acier
 - Rencontre nationale sur la concomitance
13. Prochaine rencontre prévue le 4 juin 2009

1. PRÉSENTATION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

M. Bouikni souligne la participation au Comité de M^{me} Julie Lévesque, directrice de la planification et de la coordination sectorielles, qui remplace à ce poste M. Denis Royer. Il souhaite la bienvenue à M^{me} Maude Plourde, de la CS de la Capitale, à titre de représentante de l'ACSQ à la place de M^{me} Nicole Massé. On souligne également l'arrivée de M^{me} Francyne Lavoie à titre de secrétaire du Comité, suite au départ de M^{me} Sylvie Demers.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté après l'ajout des trois points inscrits au point 12, à la demande des représentants des commissions scolaires : Production des spécifications, augmentation des coûts de l'acier et rencontre nationale sur la concomitance.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 38^E RÉUNION TENUE LE 3 OCTOBRE 2008

Le compte rendu est adopté tel que présenté. On apprécie le travail de M^{me} Sylvie Demers qui a bien rendu le discours de la précédente réunion.

4. SUIVIS AU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2008

Les suivis de la réunion d'octobre dernier sont pris en compte dans les points traités dans le présent ordre du jour. Ils concernent entre autres :

- *Le temps partiel* : M^{me} Guylaine Larose traitera des modalités pour la formation à temps partiel, au point 8.
- *La concomitance* : L'information relative à la concomitance sera traitée au point 12.
- *Le logiciel de gestion de stages en santé* : M^{me} Nora Desrochers rappelle aux membres du Comité que la problématique relative à la gestion des places de stages en milieu hospitalier est une préoccupation associée à la Stratégie gouvernementale de renouvellement des effectifs en Santé et Services sociaux. À cet effet, un soutien financier serait accordé (investissement de 500 000 \$ du MELS et autant du MSSS) pour l'acquisition d'un logiciel supportant, en temps réel, la gestion des stages. Les programmes d'études ciblés concernent les infirmiers/infirmières, les infirmiers/infirmières auxiliaires et les préposés/préposées aux bénéficiaires en établissement de santé. Le mandat de coordonner l'acquisition du logiciel est assuré par un comité directeur des partenaires concernés, soutenu par l'Agence de santé de Montréal. Ce logiciel est utilisé actuellement dans quatre ou cinq provinces canadiennes. Les travaux en cours visent à assurer sa traduction, son adaptation et la détermination des coûts. L'implantation du logiciel devrait pouvoir s'amorcer pour trois ou quatre régions à l'automne, sinon au printemps prochain (2010).

Suivi

Pour représenter les réseaux d'établissements d'enseignement et agir en interface avec le MELS, le réseau collégial (Fédération des cégeps) a nommé M. Pierre Boucher, alors que M. Michel Laurendeau agit comme interface pour la formation professionnelle (à réviser ou à confirmer par la TRÉAQFP à M^{me} Nora Desrochers). Siègent également des représentants de différentes régions utilisatrices (Montérégie, Outaouais et Montréal), d'universités, d'établissements privés, etc. M^{me} Desrochers dépose le document *Sondage sur l'acquisition d'un logiciel de gestion des stages* et une lettre de consultation sur l'intention d'acquérir le logiciel et de faire partie du projet d'acquisition du logiciel, lettre en date du 19 février 2009 (Bourassa/Desrochers) qui présente les établissements de formation professionnelle et les cégeps qui ont répondu au sondage. Le constat est que les milieux de formation professionnelle n'ont pas répondu en très grand nombre. M^{me} Desrochers demande si une relance pourrait être faite par les représentants du réseau du Comité car, actuellement, l'absence de réponse est considérée comme une absence d'intérêt pour le logiciel. Ainsi, pour sa part, M^{me} Croubalian s'engage à effectuer cette relance dans le secteur anglophone. M^{me} Savard mentionne que le Comité fera descendre l'information dans le réseau. On reviendra auprès de M^{me} Desrochers sur le suivi à effectuer.

Suivi

- *Les sous-comités* : Les listes de membres des sous-comités ont été mises à jour ou complétées. Le document avec les mandats de chacun des sous-comités a été acheminé aux membres. Il y a cependant des erreurs dans les membres des sous-comités et une mise à jour doit être faite à nouveau. Le point 11 permet de faire

rapport sur les activités de chacun des comités et un échange est prévu sur la pertinence de certains d'entre eux et de leurs mandats.

- *Les filières de continuité* : Relativement au Chantier 2 du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique, M. Guy Mercure et Mme Guylaine Larose rappellent que le dernier appel de projet pour les parcours de continuité dans le cadre du Chantier 2 s'est terminé le 14 novembre 2008. Ils expliquent que les projets sélectionnés ont été tout récemment approuvés par le ministre. L'information officielle se fera donc prochainement pour confirmer ces derniers projets. Par ailleurs, M. Mercure fait un point d'information sur l'ensemble des projets mis en œuvre, leur cheminement, leurs effets dans le temps, l'ouverture que ça crée pour un déploiement à d'autres milieux, etc. Ainsi, il rappelle que, pour tout projet autorisé, ça requiert deux ans pour développer le parcours, établir le document de référence, identifier les compétences équivalentes ou communes, développer les activités d'apprentissage adaptées, faire la promotion et recruter la clientèle pour démarrer une cohorte. Donc, une fois cette étape d'élaboration de la formation complétée, la mise en œuvre (expérimentation) se déroule en temps réel du parcours et permet d'en vérifier à la fois la faisabilité et la validité. Le tout a comme résultats attendus de revoir les conditions d'admission sur la base d'un projet éprouvé et de modifier l'application réglementaire (ajustement modifiant les préalables avant d'élargir à d'autres milieux).

Actuellement, 26 parcours sont autorisés par le ministre et, tel que planifié, dans les trois années de mise en œuvre du Plan de rapprochement, 30 parcours sont prévus. M. Mercure dépose le document *Continuité des programmes d'études entre la formation professionnelle et la formation technique* et revient sur les trois objectifs de parcours, soit : 1) faciliter l'accès à l'enseignement supérieur; 2) faciliter le cheminement entre la formation professionnelle et la formation technique; 3) valoriser la formation professionnelle et technique. Il reviendra à la rencontre de juin pour tracer un état de situation des projets en cours.

Aux propos de Mme Louise Savard d'avoir plus de milieux d'expérimentation et finalement un moment fixé pour la généralisation, M. Mercure assure qu'il est possible que les consortiums accueillent d'autres milieux, dans la mesure où le matériel développé sert à tous aux fins d'expérimentation. Il renchérit en spécifiant qu'il y a un effet bénéfique à une plus grande masse critique. Par contre, pour une généralisation, il faut attendre la fin de l'expérimentation et la mise à jour du règlement (et du matériel, le cas échéant).

M. Winnicki questionne le nombre d'élèves touchés par ces travaux, il aimerait avoir des données quantitatives, ce à quoi on mentionne qu'il y a cinq expérimentations actuellement avec un, deux ou trois étudiants impliqués. Dans la même foulée, il y aurait lieu de faire l'évaluation des efforts et des sommes investies par rapport aux résultats atteints. Et, par ailleurs, les résultats atteints vont-ils remettre en question les autres développements et expérimentations? M. Bouikni rappelle qu'il faut voir ce contexte expérimental dans un contexte plus large de baisse démographique et avec un objectif de promotion pour la FPT, pour des filières explicites de continuité. M. Mercure mentionne qu'il y a huit cohortes à Rosemont, Drummondville et Chicoutimi et qu'il faut voir la mesure sur un plan qualitatif pour poursuivre la formation et « casser » un

système afin de faciliter un accès plus large à des filières de continuité. M. Brissette mentionne l'intérêt très grand du milieu pour la valorisation et la promotion de la FP et l'empressement à voir arriver les résultats. M. Mercure est attendu pour un état de situation à la rencontre de juin.

- *Le financement des AEP* : M. Yves Bourassa, conformément à la demande de suivi, a acheminé les critères retenus pour la détermination des montants alloués à chacune des régions pour les AEP. Ces critères servent au calcul de la répartition régionale de l'enveloppe budgétaire des AEP.
- *Les déclarations de fréquentation* : M^{me} Savard questionne les changements au regard des déclarations des élèves dans des ententes interétablissements. M. Bouikni ramène une information qui provient du comité des finances MELS-Réseau. Le changement de pratique a été apporté à la demande de plusieurs commissions scolaires qui voulaient être en mesure de mieux suivre leur clientèle au plan statistique et de faire état des résultats de ces suivis, lors de recherche de données sur la réussite ou l'accessibilité pour les moins de 20 ans, par exemple. Ainsi, les indicateurs de réussite vont à la fois être associés à la CS de provenance et au bâtiment où se donne la formation. Par exemple, l'élève en provenance de la CS de Victoriaville sera répertorié comme recevant sa formation dans un bâtiment de la CS Beauce-Etchemin, le cas échéant. Cette dernière commission scolaire peut donc le comptabiliser dans son effectif et dans son offre de formation.
- *Le statut de l'Institut de technologie agricole* : M^{me} Savard questionne également les suites du rapport en collaboration avec le MAPAQ au sujet de l'Institut de technologie agricole (ITA). M. Bouikni lui répond que le Comité a siégé, les discussions évoluent à la satisfaction du MELS. Les travaux prennent en considération les visées émises dans le rapport Pronovost.

5. ÉTAT DE SITUATION DU PLAN DE RAPPROCHEMENT EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le document intitulé : *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique : état de situation*, en date d'avril 2009, a été transmis par courriel avant la réunion.

M. Blanchet fait un retour sur le Chantier 1 et rappelle que 17 plans d'aménagement sont attendus pour juin 2009 : de ce nombre, 8 plans ont déjà été déposés au MELS, dont 7 ont reçu un avis favorable du CNPEPT au regard de l'analyse de ces plans et en relation avec la grille de conformité aux balises. Aussi, la sous-ministre adjointe à la FPTFC a transmis une lettre à l'intention des tables régionales interordres qui ont déposé leur Plan afin de les informer de l'avis émis par le CNPEPT et de les inviter à mettre en œuvre les mesures et les initiatives prévues à leur plan. Dans cette veine, certaines régions ont amorcé des démarches sur la base du 3^e versement du fonds transitoire. Une autre rencontre du CNPEPT est prévue le 22 mai prochain et il sera sans doute possible de présenter 4 autres plans. M. Bouikni rappelle que l'analyse relative à de nouvelles autorisations de programmes d'études et aux incidences sera effectuée par le MELS dès que l'ensemble des régions auront déposé leur plan d'aménagement.

M^{me} Savard questionne la réponse que doit donner le MELS quant aux plans d'aménagement et les attentes du Comité mixte FP au regard du dépôt de tous les plans. M. Blanchet mentionne que des suites seront données pour consolider et diffuser les initiatives et les expériences dans une perspective de généraliser les bonnes pratiques (information complétée au point 11 du présent compte rendu).

6. CONTINGEMENT

M. Blanchet dépose un document *Liste des programmes contingentés en formation professionnelle, 2009-2010 (projet de l'Annexe 4 de l'Instruction de la formation professionnelle)* faisant état du contingentement pour chacune des régions pour deux programmes d'études professionnelles, soit *Coiffure* et *Esthétique*. Il mentionne que le contingentement, avec le temps, a diminué de 12 à 2 programmes d'études. Il y aura donc une proposition au sous-ministre de maintenir ce contingentement pour l'an prochain. Le comité mixte donne son aval au contingentement.

7. ENVELOPPE RÉGIONALE POUR LES ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)

M^{me} Larose mentionne que le dossier est en traitement pour approbation par la ministre. Elle précise par ailleurs qu'un montant de 75 000 \$ est maintenu pour une ressource associée au développement des AEP, une enveloppe additionnelle de 5 000 \$ pour analyse, 30 000 \$ pour la rédaction d'un guide pédagogique et 10 000 \$ pour la promotion des AEP. Les montants prévus pour le développement des AEP seront rendus disponibles par les Tables interordres de chacune des régions, avec un montant de 5 M\$ tant pour la formation professionnelle que collégiale. Une souplesse est possible pour la transférabilité des ressources disponibles de l'enveloppe régionale, dans la mesure où les règles budgétaires sont acceptées. L'orientation au regard de la mesure 30350 est qu'elle doit être un coffre à outils pour la mise en œuvre d'AEP.

M^{me} Savard fait mention de son appréciation pour le développement du matériel.

8. FORMATION PROFESSIONNELLE À TEMPS PARTIEL

M^{me} Larose dépose un document de travail soit le *Guide administratif pour la mesure 30330, Formation professionnelle à temps partiel*. Elle rappelle les assises que sont le « nouvel espace économique » proposé par M. Charest, le Pacte pour l'emploi et le Plan d'action : Éducation, emploi et productivité. Dans les travaux en cours, il s'agit également d'ouvrir le système pour favoriser une diversification des modes, modalités et lieux de formation, tel qu'en fait mention la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue.

Le guide déposé permet de positionner la mesure dans sa perspective hors programme et pour une clientèle adulte, tant à la formation professionnelle qu'à la formation technique. Sont présentés la description de ce qu'est la mesure, les normes d'allocation et les ressources investies, leur attribution, la clientèle et les activités de formation, aux exigences minimales. Le tout ramène la souplesse qui a orienté la mise en place de cette mesure, qui est financée à l'inscription et non à la sanction. On y fait mention

sommairement de la sanction (reconnaissance locale possible) et de la souplesse prévue au regard des préalables déterminées par l'établissement. Un système transitoire permettra de gérer les inscriptions (présentation d'une page du logiciel en fin de document).

Le guide sera rendu disponible au moment où les enveloppes budgétaires seront confirmées. Par contre, les commissions scolaires sont en mesure de faire une offre de formation et il peut y avoir une entente intersectorielle et en relation avec les besoins identifiés pour la région. Comme la mesure est déterminée pour 2008-2009, les montants prévus et non dépensés seront transférés pour les années suivantes. Le même rationnel est applicable pour les allocations aux fins de la formation menant à une attestation d'études professionnelles (AEP). La mesure sera allouée sur une base régionale avec une enveloppe similaire pour la FP et la FT au collégial en vue d'une approche cohérente et harmonisée.

Suivi

Un retour sur les modalités d'application et de gestion financière de la mesure 30330 est prévu à la prochaine rencontre.

9. INFORMATION SUR LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ADULTES

M^{me} Garneau présente sommairement le cadre de référence en Services complémentaires à l'éducation des adultes qui s'inscrit notamment dans la foulée de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue, mais également comme une réponse pour la persévérance et la réussite des études. Le document n'est pas déposé sur place, mais devrait être publié sous peu puisqu'il est dans les derniers ajustements de révision. La mise en place de ce service a pris jour en 2006 à partir d'une consultation du réseau quant à la nature des besoins, d'une part, et aux caractéristiques des besoins variés des élèves (santé mentale, toxicomanie, vie en milieu défavorisé, etc.), d'autre part. La saturation des données a été rapidement atteinte car les propos étaient convergents : réponses aux besoins diversifiés, clientèle non identifiée (code de difficulté ou de handicap), identification de différentes interventions, etc. En 2007, une recension des écrits, un bilan de l'information, un état de situation et une analyse financière ont été présentés à un groupe de travail qui s'est vite mis d'accord sur les éléments présentés dans le cadre de référence. La validation des éléments traités (table de matières) s'est réalisée en grand groupe à l'occasion d'une Rencontre nationale en Formation générale des adultes. Le projet a été bien reçu et ensuite bonifié.

Le cadre s'appuie sur une lecture attentive des trois régimes pédagogiques qui permettent l'organisation des services complémentaires. Il présente les repères utiles à la mise en place des services, informe des principes directeurs, s'adresse à différents intervenants. Il n'est pas prescriptif. Les pratiques prometteuses qui avaient été répertoriées n'ont pas été retenues dans la présentation du document.

Les données de recherche seront transmises à la formation professionnelle pour poursuivre un projet similaire, le cas échéant. M^{me} Thérèse Dupuis, de la DEAAC, est la personne qui assure le suivi du dossier (formation générale des adultes). La Direction des programmes et de la veille sectorielle prendra les mesures pour établir

un état de situation des services complémentaires en ce qui concerne la formation professionnelle.

M^{me} Savard souligne que ce développement est positif et les aspects pratiques que le cadre ramène sont intéressants et pertinents. Le Comité souligne par ailleurs la qualité du travail et le leadership dont a fait preuve M^{me} Garneau dans ce dossier. Par cette présentation au Comité mixte FP, M^{me} Garneau a livré sa dernière prestation de travail avant la retraite et a reçu les hommages de plusieurs personnes.

10. CONTINUITÉS DU CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (CFMS) VERS CERTAINS PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

M^{me} Desrochers précise d'entrée de jeu qu'au regard du dossier des continuités du Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) vers certains programmes d'études professionnelles, les préoccupations ont été entendues et le dossier chemine vers la ministre. Ces continuités du CFMS, portées par la Direction de la planification et de la coordination sectorielles, vont se poursuivre à la Direction des programmes et de la veille sectorielle dans une perspective de prise en charge du dossier et au regard de l'établissement, éventuellement, d'une passerelle permanente.

M^{me} Desrochers demande donc la mise sur pied d'un petit comité de travail : environ trois personnes issues du réseau. Cette préférence pour un petit comité de travail est en relation avec un besoin d'être fonctionnel, de tenir des rencontres suffisamment fréquentes pour arriver aux résultats dans le temps escompté. Elle mentionne qu'elle fera appel au Comité mixte s'il y a lieu d'élargir le comité de travail. Les résultats seront déposés au Comité mixte.

M. Brissette demande s'il est possible de connaître les règles budgétaires pour mettre sur pied des passerelles provisoires pour les cohortes de l'an prochain en fonction des programmes autorisés dans cette filière de continuité. M^{me} Desrochers mentionne que la liste des programmes permettant cette continuité a été revue et contient moins de programmes d'études que la liste de départ. Elle s'engage à faire parvenir la nouvelle liste aux membres du comité, lors que les autorités ministérielles auront donné son aval à la passerelle provisoire.

M. Brissette souligne l'importance pour le Ministère de se pencher rapidement sur la situation de plusieurs élèves qui ont complété leur 2^e secondaire et qui auraient le désir d'entrer dans les parcours de formation axés sur l'emploi plutôt que de poursuivre en 3^e secondaire. Il mentionne un effet pervers du système où il n'est pas exigé de réussir la 2^e secondaire (même que l'offre est pour des élèves qui n'ont pas réussi leur 2^e secondaire) alors que certains élèves en seraient capables, mais trouvent plus aisé de ne pas fournir les efforts pour réussir leurs études, compte tenu que cette réussite va à l'encontre des règles émises pour l'entrée dans une formation menant à un CFMS.

Il demande donc que se poursuivent les travaux sur la concomitance de 3^e secondaire ou qu'on solutionne cet effet du système. Le Ministère a pris note de la demande.

Suivi

11. RAPPORT DES SOUS-COMITÉS DU COMITÉ MIXTE SUR LA FP

Il a été convenu en début de réunion de faire un état de situation de chacun des comités et de revoir leur pertinence. Cette mise à jour se fera pour certains sous-comités et l'un d'entre eux ne s'avère plus pertinent.

Suivi

Il est fait état que les listes de membres sont à mettre à jour et qu'on fera parvenir les mises à jour à la secrétaire du Comité mixte.

Sous-comité sur l'organisation pédagogique et l'évaluation des apprentissages et des programmes d'études

M^{me} Desrochers fait mention que le sous-comité s'est réuni en décembre. Cette rencontre a permis aux membres du sous-comité de partager des points de vue. Elle expose les difficultés qu'a le sous-comité à tenir des rencontres, malgré la bonne volonté et les essais nombreux pour trouver des moments qui conviennent aux différents membres. M^{me} Desrochers rappelle que le mandat, exposé à une rencontre du Comité mixte de l'automne dernier, visait à déposer en juin un ou deux scénarios de décentralisation avec un transfert graduel des responsabilités du MELS et un soutien assuré pour le réseau pour la production de référentiels d'évaluation des apprentissages aux fins de sanction. Le sous-comité réfléchit à des partenariats possibles (BIM, SOFAD, CS mandatée, Fédération des CS) : bref, il convient d'échanger sur les milieux et les mécanismes. Les membres du sous-comité représentant les commissions scolaires sont préoccupés que soit assuré un contrôle externe pour assurer un poids reconnu aux productions sur l'évaluation des apprentissages et on s'interroge sur différentes typologies d'organismes, telle la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Elle mentionne que les portes sont ouvertes à trouver ensemble des solutions.

M^{me} Savard souligne que le dossier d'évaluation des apprentissages requiert de l'expertise et questionne le MELS quant au maintien des orientations énoncées de décentraliser l'élaboration du référentiel pour l'évaluation des apprentissages en FP (spécifications aux fins de la sanction) dans le milieu scolaire. On fait état de l'importance que la production des spécifications soit unique et incontournable pour une univocité d'information et de pratiques. Le caractère prescriptif des spécifications favorise la standardisation et l'uniformité. M^{me} Savard mentionne que cette production permet de soutenir l'évaluation, de maintenir un « bon niveau d'expertise » dans la mise en œuvre de l'évaluation des compétences et de réguler également « le niveau attendu » pour l'acquisition des compétences du programme d'études. M^{me} Savard ajoute que l'inquiétude augmente dans le réseau au regard de la décentralisation envisagée. À ce sujet, les organismes représentés au Comité questionnent la pertinence de donner une position univoque devant le désengagement du MELS. M^{me} Savard ajoute que les représentants des différents organismes représentés au Comité mixte FP sont en réflexion sur leur participation à ce sous-comité, sur son mandat et sur les finalités des travaux en cours.

M. Bouikni ajoute que le Ministère ne cherche pas à se désengager, il veut surtout recadrer l'évaluation des apprentissages. Il se dit conscient que l'expertise en évaluation se situe dans le réseau et qu'il y a des responsabilités de part et d'autre au regard de la qualité de ce qui se fait.

M^{me} Savard souligne que des effets négatifs sont déjà présents pour des programmes actualisés qui n'ont pas de spécifications. M^{me} Desrochers mentionne que tous les référentiels produits ont été transmis aux commissions scolaires concernées à titre de documents de travail.

M. Pleau propose que l'échange sur l'évaluation des apprentissages entre le MELs et le réseau se réalise non pas à l'intérieur d'un sous-comité, mais directement à une réunion du Comité mixte FP. Sa proposition ne reçoit pas l'appui de M^{me} Savard.

M. Winnicki précise que le réseau est unanime dans sa position et qu'une réelle inquiétude s'installe.

M^{me} Savard conclut qu'une position doit être prise par le réseau suite à la réflexion en cours. Elle devrait être présentée ultérieurement à une instance qu'il reste à convenir. Il s'agit d'une position consensuelle des diverses associations qui partagent des inquiétudes profondes.

M. Bouikni prend note du document à recevoir. M^{me} Desrochers souligne l'importance dans ce dossier de tenir compte des orientations des hautes autorités. Par ailleurs, compte tenu des propos discutés, elle informe le comité qu'elle ne voit pas la pertinence de tenir la rencontre du sous-comité prévue en mai.

Sous-comité sur les formations de courte durée en formation professionnelle

M^{me} Larose souligne que le sous-comité sur les Attestation d'études professionnelles (AEP) collabore avec les gens d'Emploi-Québec. Une réunion est prévue pour le 7 mai prochain. Elle remercie M. Goyer, membre de ce comité et ressource de la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour son soutien dans ce développement. Elle précise que des suites seront présentées sur les travaux de ce comité à la rencontre de juin prochain.

Par ailleurs, M^{me} Larose suggère une modification du mandat de ce sous-comité pour élargir sa portée aux préoccupations de la formation continue. Elle valide l'idée avec les membres du Comité mixte : le nouveau sous-comité engloberait toujours les formations de courte durée, mais aussi les services aux entreprises, la reconnaissance d'acquis et des compétences, le temps partiel, etc. Il y a un intérêt d'assurer une participation des gens du collégial en correspondance avec les Tables régionales interordres qui sont souvent interpellées en formation continue, notamment au regard du temps partiel, de la RAC, etc. Il faut aussi modifier l'appellation du sous-comité pour tenir compte d'une portée plus large. Une proposition de mandat et de nouvelle appellation sera formulée et déposée le 4 juin prochain.

Suivi

Sous-comité sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle menant au DEP

M^{me} Lévesque nous informe que ce sous-comité n'a pas tenu de rencontre pour des raisons contextuelles, dont le remplacement de la direction à la DPCS (départ de M. Denis Royer et arrivée de M^{me} Julie Lévesque) et l'absence de M^{me} Hurtubise à la Fédération des commissions scolaires. Une réponse de confirmation à une lettre de M^{me} Michelle Lapointe à la Fédération des commissions scolaires est attendue au

Suivi

regard de la mise en œuvre du sous-comité. Conséquemment à cet aval, les membres devraient siéger rapidement autour du plan d'intervention.

Sous-comité sur la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et de la formation technique

M^{me} Larose informe que le sous-comité n'a pas tenu de rencontre, mais devrait le faire d'ici le 4 juin car il y a un intérêt de valoriser la formation entre autres, en réponse à des attentes formulées par des gens du collégial pour valoriser davantage la formation continue en FPT. Les membres de ce sous-comité sont à la fois de l'enseignement collégial et de la formation professionnelle.

Suivi

Au regard de la réflexion sur un comité plus englobant de formation continue, on réfléchit à la possibilité de prendre en compte également le mandat de ce sous-comité. La pertinence de ce sous-comité sera aussi évaluée. On y revient en juin avec les résultats de cette réflexion et une proposition.

Sous-comité sur les suites au Plan de rapprochement en matière de FPT

Suivi

M. Blanchet informe qu'il n'y a pas eu de rencontre, mais que ce sous-comité devrait siéger d'ici le 4 juin pour tracer un état de situation du Plan de rapprochement, présenter une vue d'ensemble des retombées de ce plan, en cours depuis trois ans, et faire ressortir des projets, mesures ou initiatives généralisables ou adaptables pour d'autres milieux. L'information est bien reçue et un état de situation sera présenté à la rencontre du Comité mixte de juin.

Sous-comité sur le Régime pédagogique et l'Instruction

Ce comité n'a pas tenu de rencontre et il est suggéré de discuter des objets s'y rattachant au Comité mixte. Les contingentements qui faisaient souvent l'objet d'échange sont très restreints en nombre, maintenant. Il n'y a actuellement que des éléments mineurs à apporter à l'Instruction pour l'année en cours. La proposition de mettre fin à ce comité n'amène aucune objection.

12. AUTRES POINTS

- Production des spécifications

Ce point a été traité au point 11 du présent compte rendu.

- Augmentation des coûts de l'acier

Au moment de la réunion, cette problématique a été traitée à la suite du point 9, mais a été ramenée dans cette section au moment de colliger l'information et de faire rapport. D'entrée de jeu, M^{me} Maude Plourde présente une hausse des coûts de l'acier, matériau essentiel dans certains programmes d'études professionnelles. Cette hausse importante qui questionne les montants annuels de fonctionnement octroyés à titre de ressources matérielles. Les statistiques « terrain », élaborées à partir d'une consultation auprès de 25 centres de formation professionnelle, font état d'une augmentation des coûts de 35 à 40 p. 100. À cet effet, M^{me} Plourde dépose le tableau *Augmentation moyenne au*

17 décembre 2008 du prix du métal (Sondage). Elle précise que les données ont été recueillies à partir de septembre 2008, en fonction des achats effectués pour cette période de formation dans les différents milieux interpellés. Le portrait situe le besoin du milieu à l'effet que le MELS revoie le guide d'organisation au regard de l'allocation pour le programme d'études *Sondage-montage*, notamment.

Suivi

M. Bouikni s'engage à faire cheminer l'information à la Direction de la gestion sectorielle des ressources afin d'évaluer les ajustements requis et revoir les ressources matérielles, le cas échéant. M^{me} Savard propose que le « comité du financement » analyse les coûts pour ajuster les ressources matérielles pour le fonctionnement de différents programmes d'études, notamment pour l'acier et les produits alimentaires. La demande sera transmise à M. Yves Bourassa.

- Rencontre nationale sur la concomitance

M^{me} Savard aurait aimé avoir de l'information au sujet de la rencontre nationale sur la concomitance. Un participant souligne qu'il y a eu des partages de modèles, plusieurs échanges qui se traduisaient par un besoin d'en connaître plus. On mentionne qu'il y a eu une prise de notes et, à cet effet, qu'il serait judicieux de rendre disponible l'information au Comité mixte FP ainsi que les suivis. Cette demande sera traitée à la prochaine rencontre.

Suivi

13. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le jeudi 4 juin 2009, à 13 h 30, à Québec, à l'Édifice Marie-Guyart, au 1^{er} étage, à la salle 111-B.

La réunion se termine à 17 h.

Francyne Lavoie
Secrétaire du comité
2009-04-27